



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maïche

**n°2022 - 007**

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

### SEANCE du 10 FEVRIER 2022

#### **Transmission en Sous-Préfecture et Affichage du 11/02/2022**

Convocation du Conseil Municipal du 01/02/2022  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Suffrages exprimés : 19

L'an deux mille vingt-deux, le dix, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard (Doubs) s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de février.

**18 présents :** Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHEL, Christine TREDANT.

**1 absent :** Madame Christine ARNOUX, excusée

**1 procuration :** Madame Christine ARNOUX donne procuration à Monsieur Martial CORDIER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Paul FEUVRIER

#### **Objet : Ouverture de crédits en investissement avant l'adoption du budget**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas encore été adopté, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. Il peut également procéder au règlement des échéances afférentes au remboursement en capital de la dette inscrites en investissement.

Concernant les autres dépenses de la section d'investissement, il peut proposer au Conseil Municipal d'ouvrir sur certains chapitres des crédits dans la limite d'un quart du montant inscrit au budget prévisionnel de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce afin d'assurer la continuité de règlement des prestataires.

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'exécutif à ouvrir les crédits des dépenses d'investissement des chapitres suivants dans la limite autorisée par la réglementation :

Chapitres	Montant BP 2021	Crédits ouverts / 2022
20	55 480.00 €	<b>13 870.00 €</b>
21	1 268 006.08 €	<b>317 000.00 €</b>
23	6500.00 €	<b>1 625.00 €</b>

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Dans l'attente, le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 11/02/2022
ID : 025-212501936-20220210-2022_007-DE

Anthony MERIQUE,

Maire de Damprichard.

